

# Liaison RD901 - RD52

*Contournement Sud de Samer*

DOSSIER D' ENQUÊTE PRÉALABLE A LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Les caractéristiques des ouvrages les  
plus importants*

**Liaison RD 901 – RD 52**  
**Contournement Sud de SAMER**

Sur le territoire de la commune :

de SAMER

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE  
PUBLIQUE en vue d'expropriation**

---

Les caractéristiques des ouvrages les plus importants

# 1) Présentation du projet

Les principaux paramètres utilisés sont ceux du guide d'aménagement des Routes Principales (ARP), ainsi que le guide d'aménagement des carrefours plans de type giratoire.

Les différents ouvrages qui composent le projet seront détaillés ci-dessous :

## 1-1 Tracé en plan

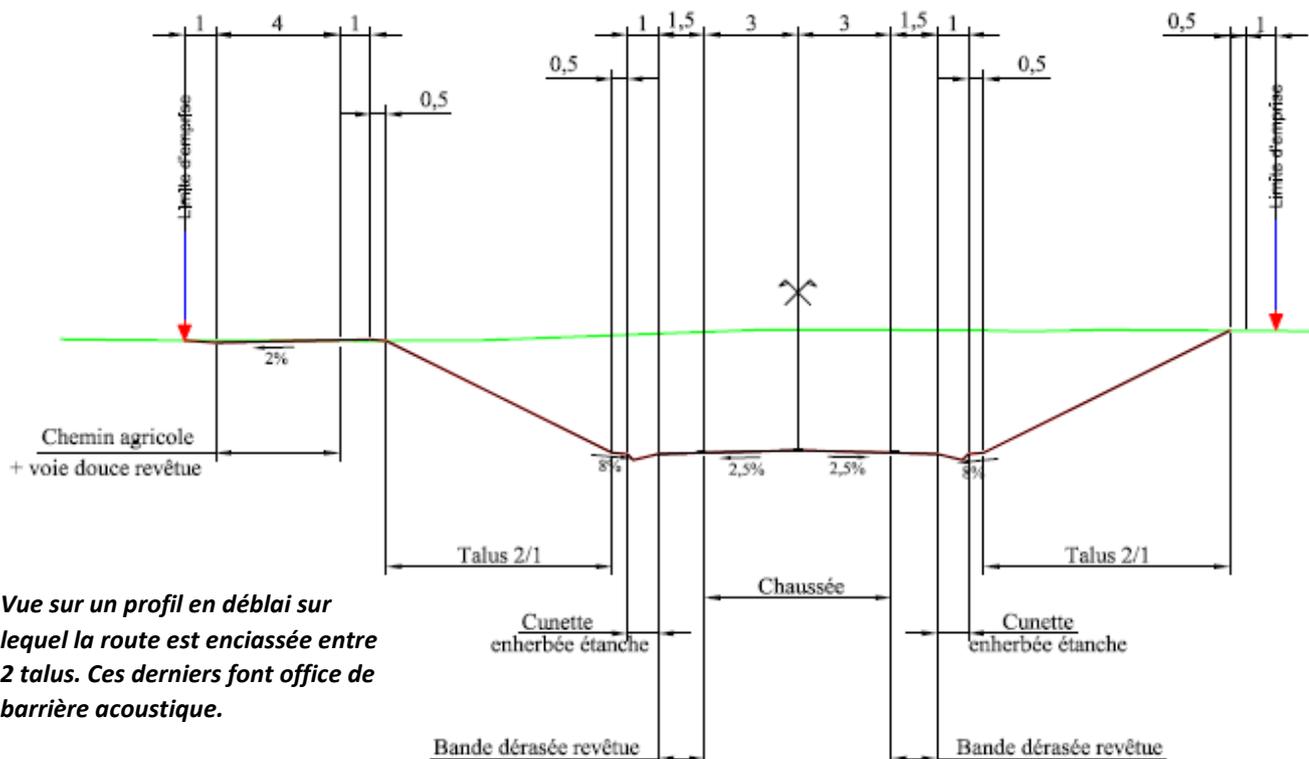
Linéaire de la voie nouvelle	: 2 390 mètres
Rayon minimal	: 600 ml

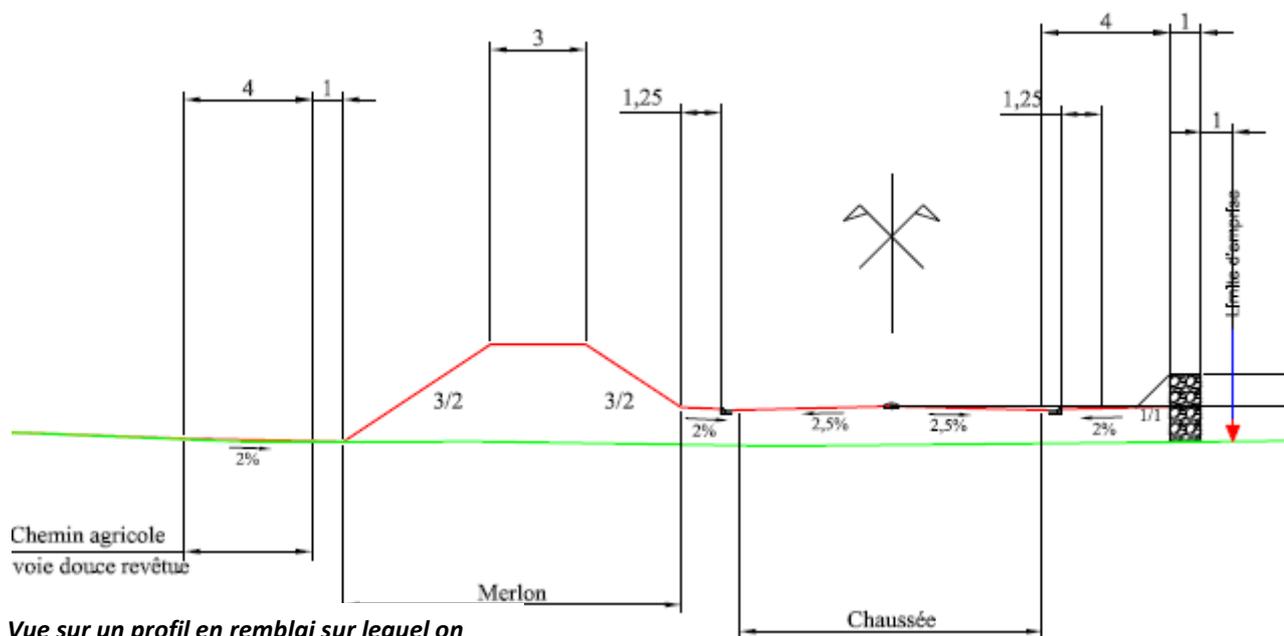
## 1-2 Profil en travers

Largeur de chaussée	: 6,00 mètres
Bande dérasées de droite revêtue	: 1,50 mètres
Noue étanche végétalisée	: 1,50 mètres
Berne enherbée	: 0,50 mètres en déblais et 1 mètres en remblais

Acoustique et profil en travers : Afin d'isoler les habitations riveraines du bruit généré par la nouvelle voie de circulation des protections acoustiques seront mises en place le long de la plateforme routière à proximité des secteurs bâtis lorsque le déblai ne peut faire office de protection naturel.

Les ouvrages seront de type merlons anti-bruit paysager . Ces merlons seront complétés sur la section courante en remblai entre la rue de la Blanche Jument et la RD 52 par la réalisation d'un faux talus qui encaissera la voirie nouvelle afin que le bruit de roulement soit absorbé par la terre mise en œuvre et la végétation. Un dispositif de type gabion pourra compléter l'aménagement en fonction de la hauteur du remblai nécessaire à cet effet





**Vue sur un profil en remblai sur lequel on retrouve un merlon acoustique coté Nord et le faux talus créer par le soutènement en gabion coté Sud. Ces derniers font office de barrière acoustique.**

Au chapitre structure de chaussée, les matériaux utilisés seront dans la mesure du possible économes en matériaux issus de carrière. Ainsi, les structures prévues sont les suivantes :

- Couche de forme en matériaux de type limon issus du site et traités au liant hydraulique et à la chaux sur une épaisseur de 30 cm après requalification de l'arase de terrassement par retraitement à la chaux
- Au droit des franchissements de l'ancien ruisseau de la bernardière la couche de forme sera réalisée en matériaux drainants afin de permettre la circulation des eaux résiduelles sans désordre pour la structure de chaussée
- Couche de fondation en matériaux granulaires traités au liant hydraulique routier sur une épaisseur de 20 cm
- Couche de base en matériaux hydrocarbonés de type grave bitume de classe 3 dont les granulats seront des agrégats recyclés suivant un pourcentage de 30 % sur une épaisseur de 11 cm
- Couche de roulement en Béton bitumineux sur une épaisseur de 6 cm dont la part d'agrégats d'enrobes recyclés sera de minimum 20 %

Les différents matériaux nécessaires seront donc soit issus du site, soit en provenance de centrales de fabrication relativement proches puisque potentiellement basées à Boulogne sur mer ou sur le bassin carrier de Marquise.

La noue enherbée de bordure de voie servira à la collecte des eaux de la plateforme routière. Les eaux pluviales de voirie seront tamponnées dans des ouvrages enterrés au droit des 2 giratoires et à ciel ouvert pour les 2 autres bassins puis dirigées vers les exutoires. En amont de l'exutoire, un ouvrage syphoïde en béton assurera la régulation des débits de fuite et la qualité des rejets.

Afin de permettre le développement de la pratique des modes de déplacement doux et de manière à faciliter la circulation agricole, le projet prévoit la réalisation d'un Chemin agricole à usage partagé au Nord de la nouvelle voie. D'une largeur de 4 mètres, il permettra la desserte des parcelles agricoles situées au Nord de l'emprise et le maillage en mode doux entre l'Est et l'Ouest de la zone d'étude.

Certains cheminement agricoles sont interceptés par le projet et leurs rétablissements sont prévus dans le cadre de l'opération.( voir plan projet)

### 1-3 Profils en long

Rayon minimal saillant	: 3200 m
Rayon minimal rentrant	: 3000 m
Pente maximale	: 5,5 %

### 1-4 Bassins de tamponnement des eaux de voirie et rétablissements hydrauliques

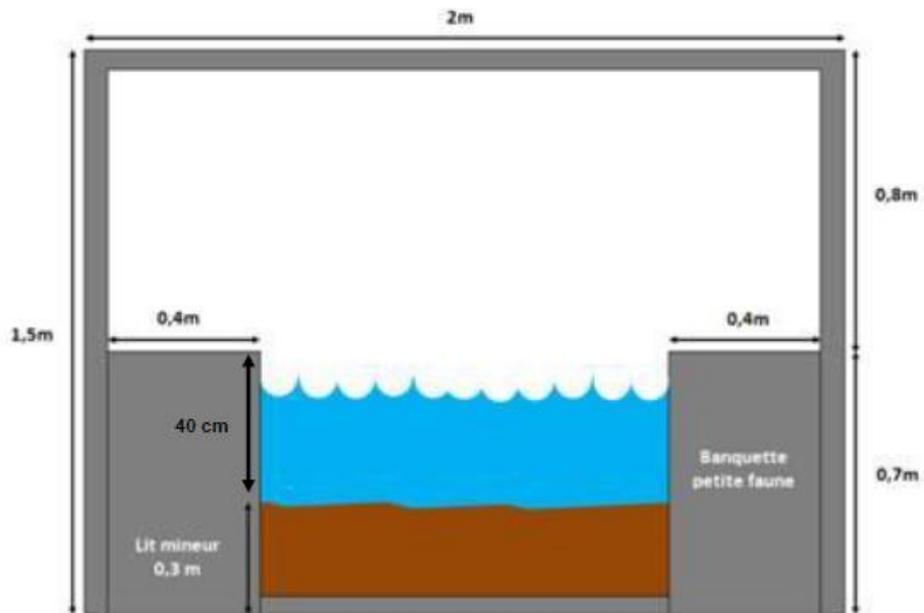
Le tamponnement des eaux de voirie se fera par le biais de 4 ouvrages en partant de la RD 901:

- Bassin enterré d'un volume de tamponnement pour pluie centennale de 134 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 0,57 l/s
- Bassin à ciel ouvert d'un volume de tamponnement pour pluie centennale de 722 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 3,58 l/s
- Bassin à ciel ouvert d'un volume de tamponnement pour pluie centennale de 1347 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 5,76 l/s
- Bassin enterré d'un volume de tamponnement pour pluie centennale de 143 m<sup>3</sup> avec débit de fuite de 0,64 l/s

### 1-5 Ouvrages de rétablissement hydraulique

Différents ouvrages seront mis en œuvre sous le remblai routier afin d'assurer la continuité des écoulements des eaux de bassin versant naturels. Le plan du projet précise leurs emplacements :

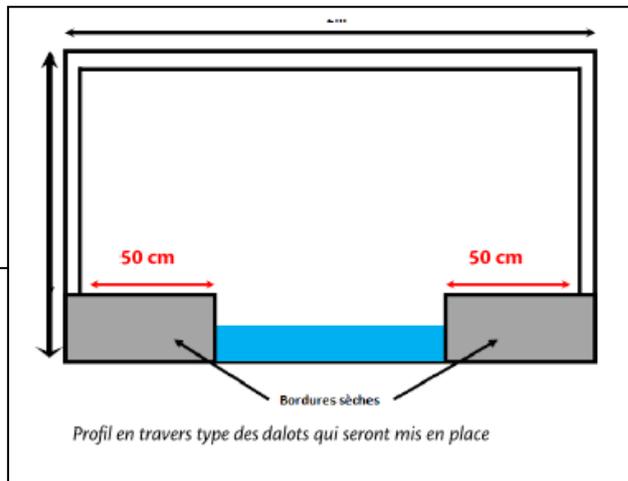
- OH1 canalisation de diamètre 500 mm à proximité du giratoire RD 901
- OH2 canalisation de diamètre 1500 mm à 160 ml à l'Ouest de la route du Breuil. Cet ouvrage servira au cheminement de la faune ainsi qu'au rétablissement hydraulique des eaux de bassin versant naturel
- OH3 canalisation de diamètre 500 mm doublée d'un dalot béton de 500x500 mm pour le passage de la petite faune
- OH4 canalisation de diamètre 500 mm qui sera doublée d'une canalisation de même diamètre pour le franchissement de la petite faune
- OH5 canalisation de diamètre 500 mm qui sera doublée d'une canalisation de même diamètre pour le franchissement de la petite faune
- OH6 Dalot de 2m x 1,5 m de hauteur, qui assurera le rétablissement du ruisseau de la Bernardière. Afin de permettre le cheminement de la petite faune, il sera équipé de 2 banquettes latérales hors d'eau.



- OH7 canalisation de diamètre 500 mm

### 1-6 Ouvrages liés à la protection des amphibiens, de la petite et grande faune

L'étude a recensé un certain nombre d'espèces animales dans le périmètre du projet. En considérant que le projet intercepte leur zone de vie, il est prévu de mettre en place des dispositifs de traversées sous la chaussée et également des dispositifs de guidage de la faune en pied de remblai afin de rabattre les animaux vers les ouvrages de traversée.



Ces ouvrages assureront la continuité hydraulique mais ils seront également aménagés afin de permettre le passage de la petite faune latéralement via une berme rehaussée.

## 1-7 ouvrages de compensation

Dans le cadre de ce projet les mesures de compensation sont conséquentes et méritent d'apparaître au chapitre des ouvrages importants. En effet, au titre des mesures compensatoires se sont un peu plus de 8 hectares de terrains attenants au projet qui seront réaménagés et améliorés sous l'angle hydraulique ou sous l'angle habitats espèces protégées .

Le dossier d'Autorisation Environnementale Unique reprend en détail les mesures proposées :

- tamponnement des eaux pluviales de voirie suivant pluie centennale avec régulation 2l/s/hectare
- vérification de l'abattement de la pollution chronique
- rétablissements des écoulements de bassin versant naturel afin que le projet soit transparent. Sur ce chapitre les rétablissements hydrauliques circulaires pourront être remplacés par des dalots à banquettes qui permettront un cheminement à sec de la petite faune
- l'étude démontre que le projet n'a pas d'impact sur les zones inondables du PPRI de la Liane en cours de révision
- compensation de Zones humides sur une surface totale de 5,231 hectares avec restauration de 32 781 m<sup>2</sup> et création de 19 542 m<sup>2</sup> de zone humide, en regard des 2,74 hectares de zone humide impactée par le projet. Les actions portent sur la conversion en prairie humide fauchée avec haie de bordures ou boisement humide, des parcelles identifiées après décapage de 30 à 40 cm d'épaisseur. Les parcelles proposées en compensation figurent bien en
- Dévoiement du ruisseau de la Bernardière, à la demande notamment de la CLE du SAGE du Boulonnais, afin que la Bernardière retrouve son lit en cheminant au travers d'une parcelle objet d'une réhabilitation en prairie humide.
- Balisage strict de l'emprise du projet
- Bannir l'utilisation de produits phytosanitaires
- Prise en compte des périodes sensibles pour les travaux de débroussaillage, abattage et fauche
- Gestion rigoureuse des installations de chantier et de l'organisation environnementale du chantier
- Absence d'éclairage des carrefours et de la section courante
- Plantations des talus de déblais et de remblais
- Mise en place de dispositif d'occultation pour une durée de 10 ans, le temps nécessaire pour la végétation de bordure de croître et de faire son effet ( emploi envisagé de tilleuls palissés)
- Mise en place de grillage à faune et de dispositif de fuite pour les animaux bloqués sur l'axe routier
- Mise en place de rampes échappatoires pour permettre à la faune de sortir des bassins
- Mise en place d'ouvrages de rétablissement hydraulique avec banquettes latérales pour faciliter le cheminement de la faune à sec

- Mise en place d'ouvrages de franchissement sous l'axe routier pour la faune
- Transplantation des haies interceptées par le projet
- Suppression du spot de renouée du Japon trouvé sur la zone d'étude
- Création de prairies humides, plantations humides et îlots de vieux bois dans le but de rétablir les habitats naturels impactés par le projet
- Création de dépressions humides
- Mise en place d'un pré-verger
- Mise en place de nichoirs à chevêches d'Athéna et à faucon crécerelle